

Lettre du PACBI à Jacques Rancière

Lettre ouverte au Professeur Jacques Rancière.

<http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=1793>

Ramallah occupé,

Il est venu à notre attention, dans le cadre de la campagne Palestinienne pour le boycott académique et culturel d'Israël (PACBI), que vous donnerez une conférence publique au Centre des sciences humaines Minerva à l'Université de Tel-Aviv, en date du 25 janvier 2012. Si notre information est correcte, alors nous vous incitons, au plus haut point, à annuler votre visite à cette institution, complice de maintenir un régime d'occupation, de colonialisme et d'apartheid [i]. L'université de Tel-Aviv, en particulier, est partenaire à part entière dans le maintien de l'infrastructure militaire et sécuritaire de l'Etat israélien, comme exposé dans 2 récents rapports [ii].

En tant que savant reconnu, vous savez certainement qu'Israël a bafoué le droit international depuis plusieurs décennies. Puisque les puissances mondiales hégémoniques sont activement complices de la mise en pratique ainsi que de la perpétuation des politiques oppressives et coloniales israéliennes, nous croyons que la seule voie ouverte à la réalisation de la justice et au respect du droit international est un travail constant de la part de la société civile palestinienne et internationale pour faire pression sur Israël et ses institutions complices, dans le but de mettre fin à cette oppression.

En 2004, inspiré par le boycott culturel triomphant de l'apartheid sud africain et soutenu par les unions clés et groupes culturels palestiniens, PACBI a lancé un appel au boycott académique et culturel des institutions impliquées

dans l'occupation et l'apartheid d'Israël [iii]. Dans cet appel que nous vous adressons, nous souhaitons montrer l'importance de l'appel palestinien ; souligner la raison d'être du mouvement mondial de boycott, désinvestissement, sanctions (BDS) contre Israël, duquel PACBI est membre ; et vous inciter au respect de l'appel palestinien pour le boycott académique et culturel d'Israël.

L'appel palestinien de 2004 a demandé à la communauté académique internationale de « s'abstenir de participer à de quelconques coopérations académiques et culturelles, collaborations ou projets communs avec les institutions israéliennes », entre autres [iv]. Suite à cela, en 2005, une grande majorité de la société civile palestinienne a appelé pour une campagne englobant la totalité du BDS, basé sur des principes de droits humains, justice, liberté et égalité [v]. Le mouvement BDS adopte une stratégie non violente et moralement cohérente afin de tenir Israël responsable des mêmes droits humains et normes du droit international que les autres nations. Il est demandé à la communauté académique internationale de tenir compte de l'appel au boycott, comme elle l'a fait durant la lutte contre l'apartheid sud africain, jusqu'à ce qu' « Israël se retire de toutes les terres occupées depuis 1967, incluant Jérusalem Est ; démantèle toutes ses colonies de ces terres ; se conforme aux résolutions des Nations Unies pertinentes pour la restitution des droits des réfugiés palestiniens ; et mette fin à son système d'apartheid » [vi].

Votre décision d'intervenir à l'Université de Tel-Aviv violera l'appel palestinien au boycott, et constituera un rejet brutal de l'appel de plus de 170 organisations de la société civile qui composent le mouvement palestinien BDS.

Israël soumet les palestiniens à un système cruel de dépossession et de discrimination raciale.

Votre conférence serait perçue comme une dissimulation des

pratiques israéliennes, en agissant comme si les relations avec Israël devraient rester habituelles.

Concrètement, Israël viole quotidiennement les droits humains fondamentaux des palestiniens, notamment des façons suivantes :

Les palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza vivent sous une occupation militaire brutale et illégale. Israël entrave les libertés de circulation et d'expression ; bloque l'accès aux terres, aux soins de santé et à l'éducation ; emprisonne les dirigeants et militants des droits humains palestiniens sans inculpation ni procès ; et inflige quotidiennement l'humiliation et la violence aux plus des 600 checkpoints militaires et barrages routiers qui étranglent la Cisjordanie. Pendant ce temps, Israël continue de construire son mur illégal sur la terre palestinienne occupée, et de soutenir le réseau sans-cesse croissant de colonies illégales exclusivement juives, qui divisent la Cisjordanie en bantoustans. Dans son avis de 2004, la Cour Internationale de Justice a conclu que le mur ainsi que les colonies israéliennes, construits sur le territoire palestinien occupé, sont illégaux [vii].

Les citoyens palestiniens d'Israël font face à un système d'apartheid croissant à l'intérieur des frontières d'Israël, avec des lois et politiques qui leur renient des droits dont leurs homologues juifs bénéficient pleinement. Ces lois et politiques affectent l'éducation, la propriété foncière, le logement, l'emploi, le mariage et d'autres aspects de la vie quotidienne de ces personnes. A bien des égards, ce système ressemble étroitement à Jim Crow et l'apartheid d'Afrique du Sud.

Depuis 1948, quand les milices sionistes et plus tard Israël ont dépossédé plus de 750 000 palestiniens pour créer un Etat exclusivement juif, Israël dénie le droit internationalement reconnu au retour des réfugiés palestiniens dans leur maison et sur leurs terres. Israël continue également l'expulsion des

communautés palestiniennes de leurs terres à Jérusalem, dans la Vallée du Jourdain et au Naqab (Negev). Aujourd'hui, il existe plus de 7 millions de réfugiés palestiniens qui luttent toujours pour leur droit au retour, comme tous les réfugiés du monde entier.

A Gaza, les palestiniens sont soumis à un siège criminel et immoral depuis 2006. Dans le cadre de ce siège, Israël n'empêche pas seulement divers types de médicaments, bougies, instruments de musique, crayons, vêtements, chaussures, couvertures, pâtes, thé, café et chocolat, mais aussi les livres, d'atteindre les 1,5 millions de palestiniens incarcérés dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde [viii].

Pouvez-vous intervenir à l'université d'un tel Etat, avec une bonne conscience ?

La considération nécessaire et importante de la liberté académique, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels auprès des Nations-Unies définit la liberté académique comme incluant :

La liberté pour les individus d'exprimer librement leurs opinions sur l'institution ou le système dans lequel ils travaillent, de remplir leurs fonctions sans discrimination ou peur de répression de l'Etat ou d'autres acteurs, de participer aux corps académiques représentatifs ou professionnels, et de bénéficier des droits humains reconnus applicables aux autres personnes dans la même juridiction. La jouissance de la liberté académique emporte des obligations, telles que le devoir de respecter la liberté académique des autres, d'assurer le débat équitable entre points de vue opposés, et de traiter tout le monde sans discrimination fondée sur l'un des motifs interdits. [ix]

Gardant en mémoire la validité de cette définition, nous sommes profondément conscients de l'importance de la liberté académique de l'individu, mais nous reconnaissons également

que de telles libertés ne devraient pas être automatiquement étendues aux institutions. Judith Butler nous a demandé de remettre en question la conception libérale classique de la liberté académique avec un point de vue qui saisit les réalités politique en jeu, et de prendre conscience que nos luttes pour la liberté académique doivent agir de concert avec l'opposition à la violence d'Etat, la surveillance idéologique, et la dévastation systématique de la vie quotidienne. [x]

Il incombe aux universitaires de développer une telle compréhension nuancée de la liberté académique si nous nous apprêtons à exiger une justice sociale et agir aux côtés des opprimés dans leurs luttes.

L'académie israélienne n'est pas le bastion de la contestation et du libéralisme, mais est l'évidence d'être de ceux qui tendent à défendre Israël, et de la sorte tentent de délégitimer l'appel au boycott académique. La grande majorité de la communauté académique israélienne néglige l'oppression du peuple palestinien – à la fois à l'intérieur d'Israël et dans les territoires occupés – et ne s'est jamais battue pour s'opposer aux pratiques et politiques de leur Etat. En fait, ils servent d'abord dans les forces de réserve de l'armée d'occupation, et en tant que tels, sont soit auteurs, soit témoins silencieux de la brutalité quotidienne de l'occupation. Dans leur recherche académique, ils n'hésitent également pas à s'associer à l'institution militaro-sécuritaire qui est le chef architecte et l'exécuteur de l'occupation et d'autres formes d'oppression du peuple palestinien. Une pétition, rédigée par quatre universitaires israéliens demandant seulement au gouvernement israélien « d'autoriser le libre accès des étudiants et professeurs [palestiniens] à tous les campus dans les territoires [occupés], et d'autoriser les étudiants et professeurs détenant un passeport étranger à enseigner et étudier sans être menacé par le retrait d'un visa de résidence », n'a été

soutenue que par 407 universitaires israéliens sur 9000 – moins de 5% de ceux qui ont été invités à la signer [xi].

Ceci est sans mentionner la complicité académique de diverses structures institutionnelles d'oppression, telles que le soutien à l'armée, les universités construites sur la terre palestinienne dépossédée, ou la pratique de formes de discrimination contre les étudiants palestiniens. Tout ceci et plus, rend l'académie israélienne profondément complice des pratiques et la subsistance de l'occupation, du colonialisme et de l'apartheid.

Nous faisons donc appel à vous, encore une fois, pour que vous annuliez votre conférence à l'Université de Tel-Aviv.

Sincèrement,

PACBI

www.pacbi.org

[i] Dans sa session la plus récente à Cape Town (Afrique du Sud), le Tribunal Russel sur la Palestine a conclu que la domination d'Israël sur le peuple palestinien, où qu'il réside, revient au total à un seul régime d'apartheid ».

<http://www.russelltribunalonpalestine.com/en/sessions/south-africa>

[ii] Centre d'Information Alternative, « L'économie et l'occupation : le boycott académique d'Israël », Octobre 2009.

http://www.alternativenews.org/images/stories/downloads/Economy_of_the_occupation_23-24.pdf;

et SOAS Société Palestinienne, « Note urgente : L'Université de Tel-Aviv – Un centre de recherche militaire israélien de pointe », Février 2009.

<http://www.electronicintifada.net/downloads/pdf/090708-soas-palestine-society.pdf>

[iii] <http://pacbi.org/etemplate.php?id=869>

[iv] lbid

[v] <http://bdsmovement.net/?q=node/52>

[vi] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=868>

[vii]

<http://www.icj-cij.org/docket/index.php?pr=71&code=mwp&p1=3&p2=4&p3=6&ca>

[viii] http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/7545636.stm

[ix] Comité des droits économiques, sociaux et culturels auprès des Nations-Unies, « Le droit à l'éducation (art. 13) », 8 Décembre 1999. [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/aela0b126d068e868025683c003c8b3b?Opendocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/aela0b126d068e868025683c003c8b3b?Opendocument).

[x] Judith Butler, « Israël/Palestine et les paradoxes de la liberté académique » dans « Radical Philosophy ». Vol 135, pp 8-17, Janvier/Février 2006. <http://www.egs.edu/faculty/judith-butler/articles/israel-palestine-paradoxes-of-academic-freedom/> (Accessible le 10 Décembre 2011)

[xi] <http://pacbi.org/etemplate.php?id=792>